



ANNEXE 11 : Protocole d'une utilisation responsable du casier (uniquement à partir du CM2)

Le casier est un espace offert par le collège aux élèves pour leur usage personnel. Il est destiné à promouvoir l'autonomie, le rangement, le soin et l'organisation de son matériel scolaire.

El casillero es un espacio que ofrece el colegio a sus alumnos para su uso personal. Está destinado exclusivamente a promover la autonomía en el orden, cuidado y organización de los materiales escolares.

Tous les élèves du CM2 à la terminale ont droit à un casier.

Tienen derecho a un casillero o lockers todos los alumnos desde quinto Año de Enseñanza Básica a Cuarto Año de Enseñanza Media.

L'attribution du casier personnel est annuelle. Elle est valable du premier au dernier jour de classe de l'année scolaire en cours.

La asignación de este espacio tendrá vigencia desde el Primer Día de Clases y hasta el último día del año escolar correspondiente.

Chaque élève a obligation de le maintenir propre, bien rangé et d'afficher son nom, prénom et sa classe.

Es obligación del alumno mantenerlo limpio, ordenado y debidamente identificado con su nombre y curso.

A la fin de l'année scolaire il doit le rendre à la Vie scolaire dans les mêmes conditions qu'il la reçut.

Al término del año escolar debe entregarlo a Vida escolar en las mismas condiciones que lo recibió.

Il ne peut être placé dans les casiers des objets personnels qui n'ont aucun lien avec le matériel scolaire.

En el casillero o lockers no se podrán guardar objetos personales que no guarden relación con materiales escolares.

Cela sera considéré comme un manquement grave le fait de rayer un casier, de chercher à abimer les portes, ou le mécanisme de fermeture (cadenas,...) de son casier ou d'un autre casier.

Será considera falta grave rayar el casillero o intentar manipular sus chapas, candados u otro mecanismo de cierre, del casillero propio o de otro compañero.

Chaque élève a l'obligation de fournir un cadenas solide pour son casier.

El alumno usuario tiene la obligación de proveerse de un candado sólido para su casillero.



Charte de bon usage du casier

NOM PRENOM:

N° CASIER:

- 1) Un seul casier est attribué par élève et ce pour toute l'année.
- 2) Les casiers sont personnels, il est donc INTERDIT de les partager.
- 3) L'accès aux casiers est limité à des horaires spécifiques : première heure EDT, récréation, pause méridienne, dernière heure EDT (INTERDICTION d'y accéder pendant les interours).
- 4) Le casier qui vous a été attribué est propriété du Lycée. Toute forme de dégradation (écriture, autocollants, tout signe distinctif...) sera sanctionnée.
- 5) Le casier doit être tout le temps fermé avec un cadenas dont chaque élève devra se munir.
- 6) Tous les casiers doivent être vides et ouverts le vendredi en fin de journée. Aucun cartable et aucun vêtement ne doit être posé au sol.
- 7) Les vêtements trouvés ne pourront être récupérés que le mardi (lors de la récréation de l'après-midi ou à 18h00) auprès du surveillant chargé de cette tâche.
- 8) Le matériel scolaire retrouvé restera toute la journée à la vie scolaire. A la fin de la journée, si ce matériel n'est pas récupéré, il ne sera possible de le récupérer que le mardi suivant.

Signature de l'élève:

Signature du représentant legal: